

Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 13 avril 2023
Présents : 10	L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 14	Sont présents: Pierre PANTANELLA, Raymond FABREGUES, Isabelle MAILHE, Agathe HINTON, Quentin VALAT, José DE SOUSA BARROS, Frédéric BARASCUD, François BILLET, Simon GALTIER, Jean-Marie SCHMERBER
	Représentés: Nicolas GALIERES par Quentin VALAT, Corinne CAMBEFORT par Isabelle MAILHE, Xavier GALTIER par Raymond FABREGUES, Xavier BERNAT par Frédéric BARASCUD
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Isabelle MAILHE

Approbation du précédent compte-rendu : à l'unanimité

Un conseiller municipal demande, au nom du tiers de l'assemblée délibérante, le scrutin secret : toutes les délibérations seront donc votées de cette manière.

Objet: vote taux d'imposition des taxes directes locales 2023 - DE 2023 006BIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2021 (taux reconduits en 2022), le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 86 %

Il propose de reconduire les taux, conformément à la décision prise en commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition en 2023 :

- TH : 10.20 %
- TFB : 43 %
- TFPNB : 86 %

Résultat du vote : adoptée

Votants : 14
Pour : 7
Contre : 2
Bulletins blancs : 5

Objet : compte administratif - compte de gestion - affectation résultats - commune - DE 2023 007



Résultat du vote : ajournée

Votants : 13
Pour : 5
Contre : 7
Bulletins blancs : 1



Résultat du vote : adoptée

Votants : 14
Pour : 7
Contre : 6
Bulletins blancs : 1



Résultat du vote : ajournée

Votants : 14
Pour : 6
Contre : 6
Bulletins blancs : 2

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	14
Nb de membres présents	10 + 4 pourvus
Nb de suffrages exprimés	13
Votes Contre	7
Votes Pour	5
Abstentions	1

COMMUNE DE SAINT ROME DE CERNON CA 2022

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR
LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES
RESULTATS**

Date de convocation : **07/04/2023**
Séance : **13/04/2023**

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	14
Nb de membres Présents	10 + 4 pourvus
Nb de suffrages exprimés	14
Votes Contre	6
Votes Pour	6
Abstentions	2

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. le maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, vérifié et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	109 284.49	833 940.69	0.00	833 940.69	109 284.49
Opérations de l'exercice	719 103.81	872 302.43	390 703.01	1 401 471.38	1 106 806.82	2 273 773.81
TOTALX	719 103.81	981 586.92	1 224 643.70	1 401 471.38	1 940 747.51	2 383 058.30
Résultat de clôture	0.00	265 483.11	0.00	176 827.88	0.00	442 310.79
Restes à réaliser					175 448.41	
Besoin / excédent de financement Total						266 864.38
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						108 375.72

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1088 (recette d'investissement)
265 483.11	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

[Signatures]

RF
SOUS-PREFECTURE DE MILLAU

(1) Le Maire ne doit pas participer au cours de l'année au débat le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) Le Maire ne doit pas participer au cours de l'année au débat le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

012-211232437-20230413-DE_2023_007-DE

copyvty A GE 01

M14 Ver. 4.83

Objet : vote budget primitif commune 2023 - DE 2023 008

Le conseil municipal, décide, à la majorité :

ARTICLE 1 :

De refuser l'adoption du budget de la commune de Saint Rome de Cernon pour l'année 2023, présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 554 925.82 Euros
En dépenses à la somme de : 1 554 925.82 Euros

ARTICLE 2 :

De refuser l'adoption du budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	285 033,14
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	69 773,00
66	CHARGES FINANCIERES	13 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
011	CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	314 536,27
012	CHARGES DE PERSONNEL	395 000,00
042	SECTION À SECTION	15 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 094 342,41

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	265 483,11
70	VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	112 981,30
73	REVERSEMENT SUR RECETTES	438 800,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	224 078,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000,00
013	ATTÉNUATION DES CHARGES	23 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 094 342,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre/opération - Libellé	Montant
00 - Financières	60 600,00
110 - Voirie	161 225,27
111 - Batiments communaux	104 936,42
125 - Aménagement village	76 000,00
149 - biodiversité	30 000,00
95 - Eclairage public	27 821,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	460 583,41

Recettes

Chapitre/opération - Libellé	Montant
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	1 381,27
021 - Virement de la section de fonctionnement	285 033,14
00 - Financières	116 632,00
111 - Batiments communaux	5 537,00
148 - Nouvelle Ecole	52 000,00
040 - SECTION À SECTION	14 632,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	460 583,41

Résultat du vote : ajournée

Votants : 14

Pour : 7

Contre : 7

Bulletins blancs : 0

Objet : compte administratif - compte de gestion - affectation résultats - eau - DE 2023 009

Résultat du vote : ajournée
 Votants : 13
 Pour : 6
 Contre : 7
 Bulletins blancs : 0

Résultat du vote : ajournée
 Votants : 14
 Pour : 6
 Contre : 6
 Bulletins blancs : 2

Résultat du vote : ajournée
 Votants : 14
 Pour : 6
 Contre : 7
 Bulletins blancs : 1

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	EAU - SAINT ROME DE CERNON CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice 14 Nb de membres présents 13 Nb de suffrages exprimés 13 Votes Contre 7 Pour 6 Abstentions	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 07/04/2023 Séance : 13/04/2023	Nb de membres en exercice 14 Nb de membres présents 14 Nb de suffrages exprimés 14 Votes Contre 7 Pour 6 Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. le Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. L'un donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	160 289,82	0,00	168 426,57	0,00	328 716,39
Opérations de l'exercice	131 088,61	106 976,74	13 448,51	67 501,69	144 537,12	174 478,43
TOTAUX	131 088,61	267 266,56	13 448,51	235 928,26	144 537,12	603 194,82
Résultat de clôture	0,00	136 177,95	0,00	222 479,75	0,00	358 657,70
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						358 657,70
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						7 903,00

- Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion révisées au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
136 177,95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Signatures manuscrites

(1) Le Maire ne doit pas être présent à la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Objet : vote budget primitif eau 2023 - DE 2023 010

Etant donné que le résultat d'affectation de l'eau n'a pas été validé, M. le maire n'a pas présenté ce budget au conseil municipal.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

En recettes à la somme de : 520 503.65 Euros
En dépenses à la somme de : 520 503.65 Euros

Budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre - Libellé	Montant
023 - Virement à la section d'investissement	41 177,95
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00
66 - INTÉRÊTS EMPRUNT	5 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	61 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	15 000,00
042 - SECTION À SECTION	45 000,00
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	216 177,95

Recettes

Chapitre - Libellé	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté	136 177,95
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	80 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	216 177,95

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre - Libellé	Montant
00 - Financières	25 543,50
15 - Mise en sécurité Essude-Roquefort	278 782,20
040 - SECTION À SECTION	11 043,50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	304 325,70

Recettes

Chapitre - Libellé	Montant
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	222 479,75
021 - Virement de la section de fonctionnement	41 177,95
040 - SECTION À SECTION	40 668,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	304 325,70

Objet : compte administratif - compte de gestion - affectation résultats - assainissement - DE 2023 011

Résultat du vote : ajournée

Votants : 13
 Pour : 5
 Contre : 7
 Bulletins blancs : 1

Résultat du vote : ajournée

Votants : 14
 Pour : 6
 Contre : 7
 Bulletins blancs : 1

Résultat du vote : ajournée

Votants : 14
 Pour : 7
 Contre : 7
 Bulletins blancs : 0

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF			
Nb de membres en exercice	14		
Nb de membres présents	14		
Nb de suffrages exprimés	13		
Votes	Contre 7	Pour 5	Abstentions 1

ASSAINISSEMENT - SAINT ROMÉ DE CERNON CA 2022

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 07/04/2023
 Séance : 13/04/2023

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS			
Nb de membres en exercice	14		
Nb de membres présents	14		
Nb de suffrages exprimés	14		
Votes	Contre 7	Pour 7	Abstentions 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. le maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, vérifié et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Récettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Récettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Récettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	27 013,00	0,00	80 175,95	0,00	107 989,56
Opérations de l'exercice	59 662,40	59 844,95	27 580,50	36 090,00	87 232,90	95 944,95
TOTAL	59 662,40	87 858,55	27 580,50	116 175,95	87 232,90	203 834,50
Résultat de clôture	0,00	27 076,15	0,00	88 625,45	0,00	116 901,60
Résultat à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						116 601,80
Pour mémoire Virement à la section d'investissement						0,00

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0,00	au compte 1068 (excédent d'investissement)
27 976,15	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au vu et pour le compte des délibérations :

(Signatures manuscrites)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne peut pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Objet : vote budget primitif assainissement - DE 2023 012

Le conseil municipal, décide, à la majorité :

ARTICLE 1 :

De refuser l'adoption du budget primitif de l'assainissement pour l'année 2023, présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 231 077.75 Euros

En dépenses à la somme de : 231 077.75 Euros

ARTICLE 2 :

De refuser l'adoption du budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre - Libellé	Montant
023 - Virement à la section d'investissement	9 976,15
66 - CHARGES FINANCIERES	8 000,00
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	35 000,00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	7 500,00
042 - SECTION À SECTION	36 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	96 476,15

Recettes

Chapitre - Libellé	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté	27 976,15
70 - VENTE PROD FABR. PREST SERV MARCHA	47 500,00
042 - SECTION À SECTION	21 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	96 476,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre/opération - Libellé	Montant
00 - Financières	60 600,00
110 - Voirie	161 225,27
111 - Batiments communaux	104 936,42
125 - Aménagement village	76 000,00
149 - biodiversité	30 000,00
95 - Eclairage public	27 821,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	460 583,41

Recettes

Chapitre/opération - Libellé	Montant
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	1 381,27
021 - Virement de la section de fonctionnement	285 033,14
00 - Financières	116 632,00
111 - Batiments communaux	5 537,00
148 - Nouvelle Ecole	52 000,00
040 - SECTION À SECTION	14 632,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	460 583,41

Résultat du vote : ajournée

Votants : 14

Pour : 7

Contre : 7

Bulletins blancs : 0

Questions diverses :

Association le Lien du Cernon : M. le maire propose un loyer à 1€/mois, que toute l'assemblée approuve. Il est décidé que le conseil municipal se réunira dès que l'association fournira les devis nécessaires.

M. le maire demande au conseil municipal s'il accepte de reconduire la candidature de la commune au marché complémentaire de fourniture d'électricité et de gaz naturel proposé par le SIEDA : proposition acceptée à l'unanimité.

Questions relatives au ralentisseurs stockés dans la salle-des-fêtes du bas : ils doivent être installés devant la nouvelle école, avenue de la gare. Attente fin des travaux de la fibre optique pour pouvoir les poser.